



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DROIT SOCIAL DANS LE SPECTACLE VIVANT

Par Audrey Boistel, juriste spécialiste de l'activité artistique et du droit du travail.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires sauront définir les besoins humains d'un projet ou d'une structure, recruter et organiser une équipe. Gérer le personnel (politique salariale, temps de travail, déplacements à l'international, sécurité, formation continue, représentation du personnel, règlement intérieur). Maîtriser le droit du travail et son actualité.

Profils concernés et pré-requis

Personnes en charge de l'administration, de la production, de la gestion de projet, responsable et représentant.e du personnel d'une structure subventionnée par l'Etat et/ou les collectivités territoriales.

Programme

Les grands principes du droit du travail

- Les critères d'identification du contrat de travail (distinction avec le bénévolat)
- Les différents types de contrats de travail et leurs particularités : CDI et contrats précaires
- Les principales clauses du contrat de travail : la période d'essai, la clause de non concurrence, la clause d'exclusivité...
- Principes relatifs à la durée du travail

Droit du travail et particularités liées au secteur culturel

- Embauche et secteur culturel
- La présomption de salariat pour les artistes du spectacle.
- Les formalités liées à l'embauche d'intermittents du spectacle
- Les institutions sociales
- Les différentes conventions collectives du secteur culturel

Informations pratiques

La formation se déroulera sur deux jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h).

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévisse à Lille, ou dans une structure culturelle lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 12 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

Coût de la formation

440€ HT + 88€ (TVA 20%) = 528€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant :

informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : *informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr*

Si vous êtes intermittent du spectacle : *prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com*

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : *votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation*

Si vous travaillez en collectivité territoriale : *prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.*

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Anne-Sophie MELLIN - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévis, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 48 – APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR